

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
23e séance
tenue le
lundi 3 novembre 1997
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23e SÉANCE

Président : M. BUSACCA (Italie)

SOMMAIRE

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS, QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX
PERSONNES DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/52/SR.23
20 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82467 (F)



/...:

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES (A/52/12 et Add.1, A/52/97, A/52/116-S/1997/37, A/52/273, A/52/274 et Corr.1 et A/52/360)

1. Mme OGATA (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) présente son rapport A/52/12 et Add.1 en disant que le nombre de personnes dont s'occupe le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui avait atteint un chiffre record de 26 millions en 1996, est maintenant d'environ 23 millions. Le règlement de conflits civils anciens, par exemple au Guatemala, au Mali, au Mozambique, au Myanmar, au Togo et au Viet Nam, a permis à des millions de réfugiés et d'autres personnes déracinées de rentrer chez eux et d'autres situations pendant longtemps insolubles, par exemple au Libéria et au Sahara occidental, prennent un tour positif.

2. Néanmoins, en Afrique centrale, la région des Grands Lacs continue de dresser devant le HCR des difficultés qu'il n'avait encore jamais rencontrées et qui ne lui permettent guère d'exercer véritablement une protection internationale comme il le devrait. Dans l'ancien Zaïre, l'attaque de camps de réfugiés dans l'est du pays et leur destruction à la fin de 1996 ont provoqué le retour précipité de 600 000 réfugiés au Rwanda et il n'a pas été tenu compte de la demande faite par le HCR pour qu'une force militaire internationale aide à sauver plusieurs centaines de milliers d'autres personnes qui avaient fui vers l'ouest dans les forêts. Le HCR et d'autres organisations humanitaires ont dû sauver des réfugiés de leur côté puis décider s'ils devaient les rapatrier vers des zones où leur sécurité ne pouvait être garantie ou les abandonner à une mort quasi certaine dans ces forêts. Souvent aussi, la possibilité d'entrer en contact avec les réfugiés a été limitée, rendue difficile ou refusée et des camps de réfugiés de fortune ont été attaqués par des forces militaires qui se sont livrées aussi à d'autres atrocités. Le HCR est arrivé à évacuer 250 000 Rwandais mais beaucoup d'autres ont péri de faim et de maladie ou ont été victimes des forces militaires. Les réfugiés rwandais sont actuellement disséminés dans toute l'Afrique centrale et les propositions faites par le HCR pour enregistrer et protéger ceux qui remplissent les conditions pour être considérés comme de véritables réfugiés n'ont été appliquées jusqu'à présent qu'au Malawi et en République centrafricaine.

3. En République démocratique du Congo, les violations répétées des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile ont contraint Mme Ogata à suspendre les activités du HCR. À la suite d'autres violations, le gouvernement a demandé au HCR de suspendre les opérations dans l'est du pays. À Goma, Bukavu et Uvira, le HCR se contentera de surveiller les projets de relèvement en cours tout en s'employant à rétablir une coopération avec le gouvernement. Pendant le même temps, au Rwanda, malgré les efforts de réinsertion déployés par le gouvernement et la communauté internationale au profit d'environ 2 millions de personnes depuis 1994, le retour massif récent de réfugiés venus de l'ancien Zaïre et de la République-Unie de Tanzanie a ravivé les tensions et la violence. Le HCR coopère étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme pour surveiller la situation mais l'insécurité a ramené les opérations quasiment au point mort dans de nombreuses régions de l'ouest du pays depuis le début de février 1997.

4. Mme Ogata est horrifiée de ce que les principes fondamentaux du droit humanitaire ne soient plus respectés dans la région des Grands Lacs et de ce que la communauté internationale ne réagisse pas à cette situation. Il est urgent que les États réaffirment leur attachement à ces principes et manifestent plus clairement leur volonté de s'attaquer aux dimensions politiques des crises humanitaires. Elle est convaincue que le déplacement appelle une action reposant solidement sur des principes universellement admis mais n'ignore pas que certains groupes agissant à partir de vastes populations de réfugiés peuvent menacer véritablement la sécurité. Néanmoins, c'est parce que les États n'ont pas fourni un appui politique, matériel et militaire aux éléments armés séparatistes et aux extrémistes politiques qui s'abritent dans la masse des réfugiés que le caractère civil des camps de réfugiés a été compromis et que l'action humanitaire en est inévitablement venue à s'opposer aux objectifs de sécurité des États de la région. Afin de préserver les principes fondamentaux de la protection des réfugiés, il est indispensable que les États appuient la recherche de solutions pour garantir la protection de ceux-ci tout en tenant dûment compte des intérêts légitimes de sécurité des États.

5. La crise dans la région des Grands Lacs place le HCR devant le dilemme le plus grave que lui ait jamais posé l'application des principes humanitaires fondamentaux mais elle est aussi le reflet d'une crise plus vaste qui touche d'autres parties du monde, entre autres les pays riches. Il est inquiétant que les pays industrialisés limitent de plus en plus l'octroi de l'asile, procèdent à des arraisonnements en mer et donnent à la définition des réfugiés une interprétation étroite; il est difficile d'attendre des pays en développement, aux prises avec des problèmes économiques graves, qu'ils appliquent aux réfugiés des politiques d'ouverture et de générosité si les pays riches ne donnent pas eux-mêmes l'exemple du respect de ces droits.

6. Avec la fin de la guerre froide, la solution des problèmes des réfugiés est devenue plus facile mais la multiplication et l'aggravation des conflits internes compliquent les solutions d'autres problèmes dans différentes régions du monde. Le rapatriement continue d'être la meilleure solution pour les réfugiés mais leur réintégration à la suite des conflits peut être extrêmement difficile, particulièrement lorsque les causes profondes de ces conflits n'ont pas été entièrement éliminées.

7. Le HCR sait et peut mieux maintenant organiser les rapatriements, également dans les situations d'insécurité et de destruction matérielle aiguës, là où il y a des mines terrestres, où la justice n'est pas administrée correctement, où la propriété foncière et la possibilité d'y accéder posent des difficultés et où les infrastructures économiques, sociales et juridiques ont été détruites. Là, il convient de s'attacher à favoriser la réintégration, la reconstruction et la réconciliation, ce qui nécessite des efforts beaucoup plus soutenus et coordonnés d'édification de la paix que cela n'avait été le cas jusqu'à présent.

/...

8. En Bosnie-Herzégovine, près de 183 000 réfugiés et 200 000 personnes déplacées de l'intérieur sont rentrés chez eux mais ils ne constituent qu'une part relativement modeste des 2 millions de personnes déplacées par le conflit; en outre, la plupart des retours se sont faits dans des régions où il existe une population majoritaire et où le principal problème a été de reconstruire l'infrastructure. Le HCR a lancé aussi un certain nombre d'initiatives pour favoriser les retours dans les régions où les personnes déplacées appartiennent à une minorité mais il faudrait un appui politique et militaire global beaucoup plus fort pour arriver à rapatrier les réfugiés et les personnes déplacées et reconstruire une société pluriethnique stable.

9. L'un des éléments positifs des activités de réintégration déployées par le HCR dans le monde entier est qu'elles concernent surtout la base et font des rapatriés de leur plein gré et des groupes auxquels ils appartiennent les principaux agents de leur réinsertion. Néanmoins, il est aussi nécessaire de concevoir d'autres stratégies globales à tous les niveaux; pour que le rapatriement librement consenti soit possible durablement, il faut tout particulièrement que les organismes de développement y participent dès le début des crises.

10. Pour cela, le HCR s'est attaché à systématiser ses rapports avec ses autres partenaires dans les domaines du développement et des droits de l'homme. En plus de la coopération étroite qu'il a l'habitude d'entretenir avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation internationale des migrations (OIM) et de nombreuses organisations non gouvernementales, récemment, entre autres, il a défini avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) un nouveau cadre de coopération, collaboré avec la Banque mondiale à l'élaboration de nouvelles approches à la reconstruction après les conflits et conclu des mémorandums d'accord avec des opérations hors Siège concernant les droits de l'homme. Le HCR se félicite de ce que le Secrétaire général mette l'accent sur l'élaboration, à l'échelle du système, d'une stratégie intégrée au niveau des pays pour obtenir des solutions durables en matière de rapatriement, et il juge encourageantes les initiatives d'harmonisation des travaux de l'ONU dans le domaine des affaires humanitaires dans le contexte de la réforme de l'Organisation.

11. Tout en remerciant les gouvernements donateurs de l'appui financier qu'ils continuent à fournir au HCR, Mme Ogata regrette que le financement des activités au titre des programmes généraux diminue, car le HCR pourra moins bien aider les réfugiés là où il n'y a pas d'urgence et s'acquitter d'autres fonctions essentielles. Le succès de certaines opérations spéciales, par exemple les rapatriements de Libériens, d'Angolais et de Tadjiks, nécessite aussi un appui financier accru.

12. Malgré la diminution globale du nombre de personnes dont s'occupe le Haut Commissariat, ce qui constitue une bonne nouvelle, des conflits nombreux et après continuent d'avoir lieu partout dans le monde et de provoquer le déplacement de populations mélangées. Les réfugiés étrangers à la situation se retrouvent mêlés à des éléments militaires vaincus, des extrémistes politiques, voire des personnes coupables de crimes contre l'humanité. Les populations

/...

civiles sont de plus en plus prises comme cibles par les bandes rivales qui luttent pour dominer les territoires ou les populations. Le résultat en est que le personnel du Haut Commissariat et d'autres organismes humanitaires, qui n'est pas armé et n'est pas protégé, se retrouve souvent au milieu de tirs croisés, ou est même pris comme cible directe. De telles situations sont inadmissibles et Mme Ogata demande que les gouvernements fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnel national.

13. En conclusion, Mme Ogata dit qu'aux résultats obtenus par le HCR en ce qui concerne la capacité de riposte opérationnelle doivent correspondre des mécanismes gouvernementaux tout aussi rapides et efficaces au niveau politique. L'application de solutions durables dans les sociétés éclatées passe nécessairement par la volonté politique des gouvernements; cette volonté, non seulement ils doivent la manifester en commun, mais aussi elle est de leur intérêt commun. Pour garantir la sécurité future de la planète, la meilleure solution c'est d'empêcher et de résoudre les problèmes qui créent des flux de réfugiés et provoquent d'autres formes de déplacement sous la contrainte.

14. M. KAPANGA (République démocratique du Congo) demande au Haut Commissaire de chercher une solution au problème posé par les éléments armés isolés qui se servent du HCR et d'autres organismes humanitaires pour attirer ou manipuler des populations réfugiées étrangères à la situation, qu'ils utilisent ensuite comme base pour leurs incursions vers les pays voisins. Il voudrait savoir aussi si le HCR sait qu'au moins 500 000 réfugiés ont traversé son pays en provenance de la République du Congo au cours des quatre derniers mois.

15. Mme OGATA (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que la très grande proximité des camps de réfugiés de la frontière de l'ancien Zaïre a été l'une des principales causes de l'insécurité et des problèmes dont ont été victimes les organismes humanitaires et les gouvernements des pays intéressés. Le HCR a essayé en vain, à diverses reprises, de négocier un déplacement des camps et la réduction de leur taille; il a parfaitement conscience des problèmes et est entré en consultations étroites avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de résoudre les problèmes actuels et d'empêcher leur réapparition. Mme Ogata sait aussi que les réfugiés en provenance de la République du Congo affluent bien qu'elle ne connaisse pas officiellement leur nombre. Le HCR a apporté son assistance à environ 37 000 personnes dans un camp près de Kinshasa et a commencé à les aider à rentrer chez elles. En outre, il sait que quelque 20 000 réfugiés rwandais se trouvent en République du Congo, de même que près de 600 000 personnes déplacées de l'intérieur. Il est déterminé à continuer à régler totalement le problème posé par les réfugiés dans toute la région des Grands Lacs.

16. Mme SCHOSSELER (Luxembourg), parlant au nom de l'Union européenne, dit que la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie s'associent à sa déclaration. Elle rend hommage au travail remarquable accompli par le HCR et souligne que l'Union européenne appuie une prorogation de cinq ans de son mandat.

/...

17. L'Union européenne s'inquiète de l'augmentation du nombre des personnes déplacées dans leur propre pays mais prend note avec satisfaction de ce que le nombre total de réfugiés a diminué. Il est très préoccupant que le retour des réfugiés et des personnes déplacées en Croatie et en Bosnie-Herzégovine ait été ralenti par le refus des parties intéressées de remplir leurs obligations. Elles doivent prendre les mesures nécessaires pour créer un climat propice au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

18. Les événements récents dans la région des Grands Lacs et surtout les allégations de massacres de réfugiés rwandais auxquels l'aide humanitaire semble être déniée de façon systématique sont gravement préoccupants. L'Union européenne rappelle la grande importance qu'elle attache à ce que la mission d'enquête du Secrétaire général sur les allégations de violations du droit humanitaire international en République démocratique du Congo achève son travail et appuie les efforts du Secrétaire général à cette fin. Elle est préoccupée par les rapatriements forcés vers le Rwanda et souligne qu'il incombe au Gouvernement rwandais de rechercher des solutions en tant que pays d'origine des réfugiés et de coopérer avec le HCR pour surveiller la situation des réfugiés et leur réinsertion. L'Union européenne condamne les violations des droits fondamentaux des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que toute manipulation de l'assistance humanitaire à des fins politiques. Toutes les parties doivent respecter le droit humanitaire international et le droit des réfugiés à obtenir une assistance humanitaire sans condition.

19. Les États ont la responsabilité principale d'encourager un climat de tolérance et d'empêcher que se créent les conditions qui provoquent des courants de réfugiés. La promotion de solutions durables au problème des réfugiés est de la plus haute importance. Les gouvernements des pays d'origine ont la responsabilité principale de promouvoir des conditions favorables au rapatriement des réfugiés dans leur propre pays. C'est à eux aussi qu'il incombe de protéger les réfugiés et de veiller au respect intégral de leurs droits fondamentaux. L'Union européenne condamne la politique de refoulement et d'expulsion des réfugiés.

20. Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait devraient adhérer aux conventions et traités internationaux relatifs aux réfugiés dans les meilleurs délais. Les pays doivent aussi assurer que la législation et les procédures administratives nationales sont en accord avec les instruments internationaux et sont appliquées.

21. Les organismes qui oeuvrent pour les réfugiés doivent coordonner leurs activités et le HCR doit jouer un rôle central dans cette coordination. La promotion et la protection des droits de l'homme sont essentielles pour empêcher les déplacements forcés de population. L'Union européenne soutient les efforts déployés par le HCR dans le domaine de la prévention et enjoint les gouvernements concernés à collaborer pleinement avec lui dans l'exécution de son mandat. Les droits de l'homme doivent occuper une place centrale dans tout processus de consolidation de la paix après un conflit. Dans ce contexte, une coopération étroite entre le HCR, les organes des Nations Unies compétents en matière de droits de l'homme et d'autres organismes qui s'occupent de questions humanitaires et de droits de l'homme est très importante. Les réfugiés ont

/...

absolument le droit de regagner leur pays d'origine, qui doit respecter les droits de la personne humaine et permettre aux personnes rapatriées de s'intégrer pleinement dans la société.

22. Les activités de réintégration et de redressement économique doivent faire l'objet d'une approche intégrée pour permettre le passage harmonieux de la phase d'urgence à celle de la réhabilitation et du développement.

23. L'Union européenne est très préoccupée par la situation des femmes et des enfants réfugiés et souligne qu'il faut adapter tous les programmes de soutien et de secours à leurs besoins. L'insécurité croissante des conditions de travail sur le terrain est fortement préoccupante. L'Union européenne condamne les attaques contre le personnel humanitaire et les nombreuses entraves qui sont mises à son accès aux populations en détresse. Toutes les parties aux conflits doivent concerter leurs efforts pour garantir la sécurité du personnel humanitaire sur le terrain. L'intégrité, l'impartialité et la neutralité du HCR doivent être pleinement respectées et il faut que le libre accès à tous les endroits où se trouvent des réfugiés soit garanti au Haut Commissariat.

24. Enfin, l'Union européenne, qui assure un niveau très élevé de financement, souligne que des ressources suffisantes et prévisibles doivent être mises à la disposition du HCR pour lui permettre de mener sa tâche humanitaire à bien. Les États qui jusqu'à présent contribuent peu ou pas du tout doivent prendre une plus grande part au financement des programmes du HCR.

25. M. OWADA (Japon) dit que, malgré les solutions que le rapatriement librement consenti a apporté aux problèmes des réfugiés, le HCR rencontre encore de nombreuses difficultés graves. Il lui revient encore de s'occuper d'environ 23 millions de personnes, dont des rapatriés et des personnes déplacées de l'intérieur. Pour trouver une solution durable, il est indispensable de considérer leur situation globalement. Il faut garantir la sécurité des rapatriés et apporter une plus grande assistance au rapatriement, à la réinstallation et à la réconciliation. Le rapatriement des réfugiés rwandais, d'une ampleur et d'une complexité sans précédent, non seulement a retardé le redressement et le développement d'un pays déchiré par la guerre mais encore a créé des tensions et des violences nouvelles. Dans ce contexte, il est extrêmement difficile d'établir la distinction nécessaire avant tout entre les véritables réfugiés et les éléments armés qui se mêlent à eux.

26. Le Japon appuie pleinement ce que fait le Haut Commissariat pour faire respecter les principes non négociables du non-refoulement et du droit d'asile et prie instamment les gouvernements intéressés d'examiner avec le HCR et d'autres organismes compétents les moyens précis d'appliquer ces principes.

27. La sûreté et la sécurité du personnel du HCR et du personnel humanitaire sont extrêmement importantes. Tous les États Membres doivent adhérer à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé de façon que la Convention puisse entrer en vigueur sans plus de retard. En outre, le bénéfice de la Convention doit être étendu à toutes les personnes qui participent à des opérations humanitaires. Il faudrait au moins que l'ONU, pour chaque opération nouvelle, détermine si la sûreté du personnel

/...

est exceptionnellement menacée au sens de l'article premier de la Convention. Tous les États devraient examiner comment renforcer la protection de ce personnel. Le Japon souhaite coopérer étroitement avec les pays qui pensent comme lui pour rechercher d'autres possibilités d'améliorer la situation.

28. L'assistance aux réfugiés allant des secours d'urgence au relèvement et à la reconstruction, chaque étape doit s'inscrire dans une solution globale. Le HCR peut se charger de la phase initiale de la réinstallation mais d'autres organisations compétentes dans le domaine du développement devraient prendre le relais dès les débuts du rapatriement dans l'intérêt d'une bonne transition avec des programmes à plus longue échéance et la paix. Le Japon se félicite de ce que le Haut Commissariat coopère avec le PNUD, la Banque mondiale et le FMI mais considère que la communauté internationale doit rechercher d'urgence une approche plus structurelle aux situations après les conflits. Une coordination entre le pays d'origine et le pays d'asile ainsi qu'avec le HCR et d'autres organisations est indispensable. Le Japon, qui a fourni en 1997 une contribution de 104 millions de dollars au Haut Commissariat, continuera d'épauler énergiquement celui-ci. Enfin, M. Owada relève avec satisfaction que le HCR en est à la phase d'application de la réforme institutionnelle et espère qu'il achèvera sa tâche sous la direction compétente du Haut Commissaire.

29. M. KRECZKO (États-Unis d'Amérique) dit que la communauté internationale doit réaffirmer son attachement aux principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement et voir comment elle pourrait mieux respecter les normes humanitaires. Sa délégation a appris avec satisfaction que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait accepté l'Équipe du Secrétaire général chargé d'enquêter sur les prétendues violations du droit humanitaire international et espère que cet esprit de coopération gagnera d'autres opérations humanitaires sur le terrain, entre autres bénéficiera à la réinstauration de bonnes relations de travail entre le Haut Commissariat et tous les pays de la région des Grands Lacs. Les États-Unis appuient les efforts déployés par le Haut Commissaire à ce sujet.

30. Aider les réfugiés est une tâche internationale. La coopération est nécessaire pour atténuer les conséquences de l'afflux massif de réfugiés par le partage des charges qu'il entraîne et pour apporter au HCR l'appui financier et politique dont il a besoin. Le HCR ne peut s'acquitter de sa mission que si les États remplissent leur devoir. Il n'est pas possible d'en faire un bouc émissaire lorsque la protection est insuffisante. Les pays d'asile doivent conserver aux camps de réfugiés leur caractère civil et faire respecter les principes du droit humanitaire et des droits de l'homme. En premier lieu, le Haut Commissariat et la communauté internationale doivent coopérer avec le pays d'asile pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de rapatriement sous la contrainte. Les États-Unis appuient ce principe, dans les relations tant publiques que privées avec les gouvernements intéressés. Si les réfugiés sont menacés d'être rapatriés sous la contrainte, le HCR doit les aider et les protéger autant qu'il le peut. Le principe du rapatriement librement consenti doit continuer d'être défendu et tout doit être fait pour que le HCR ne se trouve pas devant la situation intenable d'avoir à opérer des choix difficiles.

31. La reconstruction des services économiques et sociaux et la réédification des structures politiques et judiciaires doivent commencer dès que le rapatriement a lieu. Le Haut Commissariat doit définir le calendrier de ses activités de réintégration et oeuvrer avec d'autres organismes, particulièrement le PNUD, pour que la transmission ait lieu harmonieusement à une date fixée. Le Coordonnateur des secours d'urgence et le Comité permanent interorganisations pourraient peut-être jouer un rôle dans l'organisation de cette coordination.
32. Le HCR fait bien de systématiser ses rapports avec d'autres organisations, ce qui est indispensable pour améliorer la coordination et la coopération.
33. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique veut en priorité faciliter le retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine. Ni la réinsertion des réfugiés, ni la reconstruction ne seront possibles dans ce pays s'il n'y a pas de réconciliation et de grands efforts sont déployés dans ce sens. M. Kreczko lance un appel aux donateurs pour qu'ils fournissent des contributions à des projets tels que le programme des "cités ouvertes", dont l'objet est d'appuyer les communautés ethniquement tolérantes, et l'Initiative des femmes bosniaques, lancée par son gouvernement et d'autres en association avec le HCR pour donner aux femmes un plus grand rôle dans les décisions dans l'espoir d'éviter les erreurs du passé. M. Kreczko relève avec satisfaction qu'une initiative analogue a lieu au profit des Rwandaises.
34. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a voulu veiller au cours des cinq dernières années à ce que son programme de réinstallation corresponde aux besoins de protection des réfugiés. Pour certains, la réinstallation est la seule solution. Le HCR devrait donc renforcer les moyens dont il dispose pour repérer leurs cas et les adresser aux pays de réinstallation.
35. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique félicite en particulier le HCR des résultats qu'il a obtenus en matière de protection aux femmes et aux enfants réfugiés.
36. Il est profondément regrettable que l'amenuisement du respect dont bénéficie le droit international humanitaire ait mis en danger non seulement les réfugiés mais aussi le personnel humanitaire qui travaille avec eux. M. Kreczko rend hommage au personnel du HCR et invite instamment tous les gouvernements à garantir sa sécurité et à lui permettre de se rendre sans difficulté auprès des réfugiés et des victimes des conflits.
37. M. NUANTHASING (République démocratique populaire lao) dit que bien que la population réfugiée mondiale ait diminué en 1996, le problème des réfugiés demeure très préoccupant et qu'une solution nécessite une approche pluraliste bénéficiant d'une grande détermination de la part de la communauté internationale et, en particulier, des pays directement intéressés. Il félicite le HCR de ce qu'il a fait pour aider les réfugiés dans l'immédiat et trouver des solutions durables, particulièrement par le rapatriement librement consenti, et il invite instamment la communauté internationale à aider davantage le Haut

/...

Commissaire et ses services. Le sort des réfugiés dans le monde ne doit pas faire l'objet de manoeuvres politiques et appelle au contraire une approche humanitaire.

38. Après la création, en 1975, de la République démocratique populaire lao, un certain nombre de réfugiés ont choisi de quitter le pays. Depuis 1980, en revanche, quelque 27 000 Lao sont revenus dans leur pays en provenance de Thaïlande dans le cadre d'un programme mis en oeuvre par le Gouvernement lao avec l'aide du HCR et l'appui de pays donateurs. L'exécution du programme ne s'est pas faite sans mal, entre autres il y a eu des retards dans l'examen du statut des réfugiés, les fonds ont manqué pour faciliter la réinsertion et les réfugiés eux-mêmes ont manifesté de l'indécision. Le Gouvernement lao n'en est pas moins résolu à mener le programme à son terme et, ainsi, à atteindre son objectif qui est le rapatriement de tous les réfugiés lao de Thaïlande.

39. M. AASS (Norvège) félicite le personnel du HCR de son courage et demande que des mesures accrues soient prises pour garantir sa sécurité.

40. La protection des réfugiés et la recherche de solutions durables sont des questions trop complexes pour relever uniquement des organismes qui s'occupent des réfugiés et de l'aide humanitaire. En outre, seule une action politique peut éliminer les causes profondes des déplacements. Ceux-ci ont tendance depuis peu, ce qui est alarmant, à n'être plus simplement le résultat des conflits, mais à en constituer l'objectif même.

41. En Afrique, la situation dans la région des Grands Lacs est particulièrement inquiétante. Les principes internationaux concernant la protection des réfugiés ont été ouvertement piétinés et les réfugiés ont été contraints de revenir dans des zones non sûres ou ont été victimes d'attaques militaires; depuis quelques jours, le HCR a été contraint de suspendre ses opérations sur le territoire de la République démocratique du Congo. Il est urgent que les États de la région réaffirment leur attachement aux règles humanitaires et coopèrent avec les organismes internationaux qui travaillent dans la région, y compris le HCR.

42. Seule une approche pluraliste ayant des dimensions politiques, militaires, humanitaires et économiques conduira à résoudre les problèmes de la région. Tout d'abord, il faut rétablir la justice avec l'aide du Tribunal pénal international afin d'ouvrir la voie à la réconciliation et, finalement, au retour des réfugiés.

43. À la quarante-septième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/52/12/Add.1), le Haut Commissaire a mis à juste titre l'accent sur la protection des réfugiés dans l'appel qu'elle a lancé aux États pour qu'ils respectent les principes de l'asile et du non-refoulement. Ces principes ont été clairement énoncés dans la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, et M. Aass prie instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier ces instruments ou d'y adhérer. Le nouveau cabinet norvégien a l'intention d'adopter une approche plus libérale à l'octroi de l'asile et d'accroître le

/...

nombre des réfugiés qu'il admet. M. Aass espère que d'autres gouvernements l'imiteront car la réinstallation reste pour certains réfugiés la seule solution, même si le rapatriement librement consenti est plus souvent préféré.

44. En ce qui concerne le rapatriement, M. Aass relève avec satisfaction les résultats obtenus en Bosnie-Herzégovine tout en constatant que la plupart des retours ont eu lieu dans des zones d'"ethnie majoritaire", alors que les parties à l'accord de départ s'étaient engagées à faciliter les retours aussi dans les zones d'"ethnie minoritaire". Peut-être les initiatives du HCR, par exemple celle des "villes ouvertes" pourront-elles faciliter le rapatriement. La prochaine opération de grande ampleur du HCR aura lieu au Libéria, et M. Aass la suivra avec intérêt.

45. Le rapatriement nécessite non pas seulement une aide humanitaire à court terme mais aussi, à longue échéance, une assistance au développement; la reconstruction après les conflits passe par la cicatrization des blessures et la réconciliation aussi bien que par la reconstruction matérielle. Là où la protection dans les pays d'origine ne peut être garantie, le HCR doit coopérer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies pour surveiller la sécurité des rapatriés. À ce sujet, M. Aass se félicite de ce que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme se soit engagé à coopérer plus étroitement avec le HCR pour les opérations hors Siège.

46. Tant que la communauté internationale n'aura pas réglé les causes profondes des déplacements de populations, il faudra qu'elle s'attache sérieusement à faire respecter les principes fondamentaux de la protection des réfugiés qui, il faut l'espérer, se refléteront dans la résolution que la Commission adoptera au titre du point de l'ordre du jour actuellement examiné.

47. Mme KABA CAMARA (Côte d'Ivoire) juge encourageant le rapatriement librement consenti de plus d'un million de réfugiés dans leur pays d'origine au cours des dernières années dont le Haut Commissaire fait état dans son rapport A/52/12 et Add.1 et espère que les mesures prises récemment pour régler les conflits régionaux accéléreront ce retour.

48. Mme Kaba Camara a étudié avec attention le rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique (A/52/360) et son gouvernement a participé à un certain nombre d'initiatives visant à régler le problème des réfugiés dans la région. En Sierra Leone, il a joué un rôle de médiateur dans des négociations entre le gouvernement et le Front uni révolutionnaire et cette médiation a abouti à la signature des Accords d'Abidjan qui ont mis un terme à six ans de guerre civile. Le rapatriement des réfugiés a cependant été brutalement interrompu par un coup d'État militaire. Ultérieurement, la mesure décisive prise par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont la Côte d'Ivoire est membre, et la menace de sanctions internationales ont contraint les auteurs du coup d'État à redonner le pouvoir au gouvernement démocratiquement élu. Le Gouvernement ivoirien a aussi multiplié les initiatives pour le retour à la paix après sept ans de guerre civile au Libéria.

/...

49. L'Afrique a, par ces deux exemples, montré qu'elle est capable d'assumer ses responsabilités en maintenant et en instaurant la paix dans la région. Néanmoins, elle a besoin d'un soutien international, qui se traduirait en particulier par des stratégies d'intervention. Le Gouvernement ivoirien est convaincu qu'il est nécessaire de disposer en permanence d'une force africaine d'interposition, rôle qui pourrait être assumé actuellement par le Groupe de surveillance de la CEDEAO (ECOMOG).

50. Les chefs d'État ou de gouvernement africains ont mis en place un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu au Caire en 1993 et ils sont reconnaissants aux pays développés qui ont manifesté leur intention d'apporter un soutien matériel et logistique à ce mécanisme.

51. À la veille du troisième millénaire, les pays d'Afrique ont besoin de s'établir dans des structures démocratiques et de promouvoir le respect des droits de l'homme. Cependant, il y a d'autres conditions préalables à la paix : le partage équitable des ressources, le progrès économique et social et l'accès universel à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation. Les pays d'Afrique s'emploient à les remplir car, dans le cas contraire, les frustrations engendreraient des révoltes sociales et des affrontements sanglants, mais ils ont besoin d'urgence de l'appui de la communauté internationale. Pour relever les défis de la mondialisation, il faut une coopération économique plus étroite à l'intérieur de la région. L'ONU et d'autres partenaires au service du développement doivent participer à cette évolution. Jusqu'à présent, les nombreux plans de développement de l'Afrique qui se sont succédé à l'ONU n'ont pas eu d'impact réel sur la pauvreté, source réelle de toutes les difficultés auxquelles le continent est confronté. Il faudrait un plan Marshall pour l'Afrique pour résoudre le problème et, par là, empêcher d'autres conflits, et éviter ainsi le coût des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires ainsi que les pertes de vies humaines.

52. Pour faciliter le retour des réfugiés, il faut garantir leur sécurité et faciliter leur réinsertion dans leur pays d'origine. Les gouvernements des pays d'origine doivent appliquer des politiques de réconciliation nationale et les organisations internationales doivent veiller à ce que les réfugiés disposent de logements adéquats et des services sociaux de base et aient les moyens de reprendre une nouvelle vie. Mme Kaba Camara remercie l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le PNUD ainsi que d'autres organisations non gouvernementales dont le Comité international de la Croix-Rouge, de l'oeuvre qu'ils accomplissent au profit des réfugiés et des rapatriés.

53. Mme Kaba Camara conclut en disant que la meilleure solution au problème posé par les réfugiés n'est pas l'aide humanitaire d'urgence mais la promotion de la paix et du développement économique et social.

54. Mme DURAN (Venezuela) dit que le problème des réfugiés doit être replacé dans son contexte général et être considéré non pas seulement sous son angle humanitaire mais aussi des points de vue économiques, sociaux, culturels, politiques et juridiques. Certes, la population mondiale de réfugiés a diminué, ce qui est une bonne chose, mais la délégation vénézuélienne s'inquiète de

/...

l'accroissement du nombre de personnes déplacées de l'intérieur en raison de la reprise de conflits anciens ou de l'éclatement de conflits nouveaux. La protection internationale doit avoir pour objectif le respect des droits fondamentaux des réfugiés et doit être liée étroitement à la recherche de solutions durables aux problèmes de ceux-ci. Le rapatriement librement consenti est la meilleure solution mais il n'est pas toujours possible, car il existe de nombreux facteurs qui dépassent la mission du HCR et qui sont liés à la stabilité politique et à la situation économique et sociale dans les pays d'origine. À ce sujet, Mme Duran souligne qu'il faut agir pour empêcher tout autre déplacement forcé de population par l'intermédiaire non seulement du HCR mais aussi d'autres organismes qui s'occupent de questions humanitaires, des droits de l'homme et du développement.

55. La communauté internationale doit avoir conscience des causes des conflits; elle doit travailler dans ce sens et agir pour empêcher des afflux massifs de réfugiés. La délégation vénézuélienne appuie les efforts que le HCR déploie pour continuer à renforcer ses moyens d'intervention et sa capacité à intervenir dans les situations d'urgence, et aussi coordonner ses activités avec d'autres organismes sur le terrain. Il faut que les institutions financières et les organismes de développement participent davantage à la recherche de solutions durables et à la création de climats qui se prêtent au rapatriement.

56. Il faut que le droit à l'asile soit garanti sans discrimination, partout où il est conforme aux principes établis du droit international. Les graves violations des droits de l'homme sont l'une des principales causes des mouvements de population, que ce soit au début des crises ou pendant l'édification de la paix après la fin d'un conflit. Mme Duran félicite le HCR de ce qu'il fait pour sensibiliser davantage l'opinion en lui faisant mieux connaître les problèmes des réfugiés et en essayant d'obtenir que les normes applicables du droit international soient respectées.

57. Mme LEGWAILA (Botswana), parlant au nom des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), dit que la situation des réfugiés s'est détériorée au cours des 12 derniers mois et que la communauté internationale n'a toujours pas pu trouver de solution viable. Tout en félicitant le Haut Commissaire de son rapport (A/52/12 et Add.1), la délégation du Botswana regrette qu'elle n'ait pas donné beaucoup de place aux activités dans les pays d'origine et dans les pays d'asile. Les premiers pourraient beaucoup faire pour lutter contre le problème des réfugiés et des personnes déplacées, qui, en grande partie, résulte directement des conflits provoqués par les guerres civiles, l'intolérance politique, ethnique et religieuse, la pauvreté et les violations des droits de l'homme, tout aussi inexcusables les uns que les autres.

58. Les pays de la SADC doivent continuellement faire face aux problèmes liés au rapatriement. Le rapatriement librement consenti est la solution la plus durable mais la situation dans les pays d'origine doit être suffisamment bonne pour que les réfugiés puissent rentrer chez eux. C'est à ces pays qu'il incombe de mettre en place des programmes de réinstallation avec l'aide de la communauté internationale afin de faciliter la réinsertion des rapatriés.

/...

59. Le rapatriement provoque souvent plus de problèmes qu'il n'en résout, aussi bien pour les rapatriés que pour les pays d'origine. La réinstallation et la réinsertion dans la société peuvent être aussi traumatisantes que l'exil, particulièrement lorsque les rapatriés sont réinstallés dans des endroits où l'infrastructure de base a été gravement endommagée, qui sont dépourvus d'installations de base ou qui sont truffés de mines terrestres. La délégation du Botswana attache beaucoup d'importance au déminage qui doit précéder le retour sûr des réfugiés et leur réinstallation. De nombreux amputés, dont beaucoup de femmes et d'enfants, vivent dans certains pays de la sous-région d'Afrique australe et sont les victimes directes des mines terrestres. Dans certains de ces pays, il suffit de préparer une parcelle pour la culture ou de permettre aux enfants de jouer dehors pour frôler la mort ou des blessures graves. Le déminage, qui prend beaucoup de temps et est terriblement dangereux, nécessite aussi bien des moyens humains que des ressources financières et doit avoir lieu dans le cadre de programmes mis en oeuvre localement dans les pays touchés. Mme Legwaila prie instamment la communauté internationale d'apporter son aide pour le relèvement général et le développement des pays hôtes touchés.

60. Les diverses initiatives pour établir des plans d'intervention et des ripostes en cas d'urgence sont bienvenues et la SADC félicite l'Organe central du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui a pour mission de trouver des solutions concrètes aux divers conflits en Afrique. La plupart des migrations de réfugiés en Afrique sont dues à des conflits, et non pas à des calamités naturelles. C'est en Afrique que l'on trouve le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées de la planète. L'importance de la diplomatie préventive, de l'établissement de plans d'urgence et de création de systèmes d'alerte précoce ne saurait être exagérée. On ne peut rompre le cycle des conflits qu'en arrivant à les anticiper et à les empêcher d'éclater.

61. La délégation du Botswana félicite le Haut Commissaire et ses services de leur dévouement altruiste à la cause des réfugiés et de leurs efforts sans faille pour atténuer le sort misérable de ces malheureux. Mme Legwaila lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne renonce pas à protéger et à aider les réfugiés et les personnes déplacées de toutes les façons possibles.

62. Des ressources précieuses, qui auraient dû servir au développement, sont maintenant détournées pour éteindre les conflits et pour entretenir une population de réfugiés et de personnes déplacées sans cesse croissante. La communauté internationale doit s'efforcer de mettre un terme à ces troubles.

63. M. SCHATZER [Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] rappelle que le Directeur général de l'OIM et le Haut Commissaire ont récemment signé un mémorandum d'accord qui constitue un excellent cadre de coopération tant classique que de type nouveau, et dit que ce document servira de guide au personnel de l'OIM au siège et hors siège en ce qui concerne les questions liées aux groupes de migrants ou de réfugiés envers lesquels les deux organismes ont des missions complémentaires.

64. Le retour des demandeurs d'asile auxquels celui-ci a été refusé et des migrants clandestins fait partie de ces questions délicates. Les deux organismes ont longtemps préconisé ce retour qui, à leur avis, était indispensable pour garantir le respect de l'institution de l'asile. Le retour est aussi un élément important d'un régime plus général de migration. Pour être crédible, un tel régime doit instituer un équilibre entre les éléments positifs et les éléments négatifs des migrations internationales pour les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil et aussi pour les migrants eux-mêmes, autant de raisons qui font désirer une coopération internationale au service de la gestion des migrations.

65. La coordination des activités humanitaires et la coordination entre les activités de sauvetage et les activités de développement sont extrêmement importantes pour un organisme comme l'OIM qui est un participant actif des divers organes de coordination du Comité permanent interorganisations et a aussi renforcé la coopération dans les situations postérieures aux conflits, sur le terrain, avec d'autres partenaires du système des Nations Unies.

66. Depuis quelques années, l'OIM a beaucoup accru ses activités de programme relatives aux personnes déplacées de l'intérieur et elle est engagée actuellement dans un certain nombre d'opérations de ce type, dont la plus connue a lieu en Angola. À cause des six derniers mois, elle s'est attachée à aider les soldats démobilisés et leurs familles à retourner dans leur lieu d'origine et à s'y réinsérer, ce qui est essentiel pour la paix en Angola. Dans cette tâche complexe, par laquelle elle a jusqu'à présent aidé 115 000 personnes, l'OIM demeure dans un état de contradiction inextricable puisqu'elle doit mener à bien avec des contributions volontaires une opération qui avait été lancée avec des contributions destinées au maintien de la paix. La planification est rendue extrêmement difficile et des pressions supplémentaires s'exercent sur une situation politique déjà extrêmement instable. L'OIM se demande sérieusement comment de telles opérations doivent réussir alors qu'elles sont financées volontairement. M. Schatzer souligne que, dans biens des cas, la démobilisation est une condition préalable au retour d'autres catégories de personnes, y compris les réfugiés et les populations civiles déplacées de l'intérieur.

67. De plus en plus de gouvernements se heurtent aux questions complexes posées par les mouvements internationaux de population et ont le droit d'attendre d'un système multilatéral qui est en train de se réformer une approche positive, dont l'objet soit la recherche de solutions qui reposent sur la collaboration. L'OIM est prête à s'atteler à cette tâche en participant activement avec le Haut Commissariat et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux compétents appartenant au système humanitaire international.

68. M. TESSEMA (Éthiopie) fait observer qu'en cette fin de millénaire, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde équivaut à la population d'un pays de moyenne taille. La plupart de ces personnes se trouvent dans des pays en développement qui peuvent difficilement supporter le coût de tels afflux massifs. L'Afrique est le continent qui souffre le plus de cette situation : sur ce continent se trouvent sept des 16 principaux pays d'où proviennent des réfugiés et cinq des 10 principaux pays d'asile.

/...

69. Le sort de la plupart des réfugiés ne montre guère d'amélioration et certains problèmes, en fait, deviennent permanents, ce qui est désespérant. Le problème est double puisque c'est aux pays d'asile qu'il revient principalement de prendre en charge les coûts immenses d'assistance aux réfugiés. En Afrique, ces pays d'asile font aussi partie des plus pauvres du monde. Dans certaines régions d'Afrique, les réserves de compassion s'épuisent. Quant à l'assistance internationale, il semble que la lassitude des donateurs provoque le déclin des contributions destinées aux réfugiés, ce qui est alarmant car ce sont principalement les enfants et les femmes qui sont victimes des crises provoquant des flux de réfugiés.

70. Il y a depuis si longtemps des réfugiés dans la corne de l'Afrique que le monde semble ne plus s'y intéresser, même si leur nombre continue de dépasser le million dans cette seule région. M. Tessema lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de les aider. Il félicite le HCR et le PNUD des arrangements qu'ils ont pris en matière de coopération pour trouver une solution durable et globale.

71. Depuis six ans, l'Éthiopie reçoit un afflux constant de réfugiés des pays voisins; il y a en Éthiopie près de 340 000 réfugiés dont la grande majorité vient de Somalie. Il y a eu aussi un nouvel afflux de réfugiés somaliens dans le sud du pays au début de mars 1997. En consultation avec le Gouvernement éthiopien, le HCR a favorisé le rapatriement volontaire de ces réfugiés vers les régions de Somalie qui avaient été jugées sûres. Ces régions se trouvent principalement dans le nord-est, où un programme de rapatriement pilote est en cours : on espère rapatrier jusqu'à 40 000 Somaliens d'ici à la fin de 1997.

72. Les résultats que donnent actuellement les mesures visant à rétablir la paix en Somalie ont conduit à envisager le rapatriement avec un optimisme prudent mais le HCR aurait besoin de fonds suffisants. Le Gouvernement éthiopien lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance supplémentaire, principalement aux programmes de relèvement et de réinsertion. Néanmoins, dans l'immédiat, de très nombreux réfugiés somaliens resteront en Éthiopie et il faudra s'en occuper jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée. Leur situation actuelle est très sérieuse car il y a une pénurie aiguë d'eau dans leurs camps et que la santé et l'état nutritionnel des enfants, particulièrement des enfants de moins de 5 ans, en pâtissent.

73. Les quelque 38 500 réfugiés soudanais constituent le deuxième groupe par ordre d'importance et sont installés dans des campements dans l'ouest de l'Éthiopie. Il s'agit de personnes qui ont fui le sud du Soudan en raison de la guerre civile et de la famine. On leur fournit des aliments de base et un peu de terres dans le cadre d'un projet d'installation sur place, car ils se trouvent dans des zones qui se prêtent aux cultures.

74. L'Éthiopie se trouve dans une situation exceptionnelle puisqu'elle accueille de nombreux réfugiés et aussi que de très nombreux Éthiopiens qui s'étaient auparavant réfugiés dans les pays voisins sont en train de revenir. Près d'un million d'Éthiopiens réfugiés sont revenus depuis 1991. L'Éthiopie a beaucoup fait pour préparer le terrain et créer un climat favorable au retour en

toute sécurité de ses ressortissants. Ce qui lui reste encore à faire, c'est permettre à ces rapatriés de devenir parfaitement autonomes et, pour cela, elle a besoin encore d'une assistance considérable.

75. Il y a peu de souffrances plus pénibles que celles qu'endurent les réfugiés déracinés qui se retrouvent en pays étranger. De même, il y a peu de problèmes plus ardues que ceux que pose leur accueil lorsqu'ils affluent en masse. C'est encore plus grave dans certains pays en développement qui subissent à la fois ces souffrances et ces problèmes. Il ne suffit pas de réagir en voyant les scandaleuses photos de réfugiés puis de les oublier une fois qu'elles ont quitté la première page. Pour trouver des solutions durables, on doit faire beaucoup plus que simplement réunir des éléments d'assistance humanitaire. Ce qu'il faut surtout, c'est empêcher ces crises de survenir. Les pays d'origine et les pays d'asile, de même que la communauté internationale, doivent jouer un rôle de premier plan pour prévenir les conflits, rechercher des solutions et réinsérer et rapatrier les réfugiés.

La séance est levée à 12 h 20.